

Objet : Action "rétention des notes"

Xxxxxx, le 2009

Monsieur le Directeur Général,

D'année en année, les moyens de l'Enseignement Agricole Public sont revus à la baisse, entraînant une diminution insupportable de l'offre de formation du service public, une baisse inadmissible de la qualité de notre enseignement et un déséquilibre honteux en faveur de l'enseignement agricole privé.

Cette situation, qui s'aggrave malgré des déclarations lénifiantes de notre ministre de tutelle, a conduit les personnels de notre établissement à prendre leurs responsabilités et à s'engager dans l'action de rétention des notes à l'appel de l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (Snetap-FSU, Syac-CGT, SUD Rural, à laquelle s'est joint le Sfoerta-FO).

Cette action, qui avait pour objectif **de provoquer un intérêt fort dans les médias et de peser sur le débat budgétaire sans pour autant pénaliser les élèves (cours assurés, évaluations et suivi des élèves réalisés)** a concerné plus de la moitié des établissements et a très clairement atteint ses objectifs puisque après une médiatisation réussie (nombreux articles et reportages), le Sénat a débattu de la situation catastrophique de l'EAP, identifié les responsabilités et proposé un amendement significatif en faveur de l'Enseignement Agricole (+ 51 millions d'euros).

Cependant, le gouvernement et sa majorité, conformément à la brutalité de leur politique à l'encontre des services publics, du service public d'éducation et plus particulièrement de l'Enseignement Agricole Public, ont décidé de mettre leur veto à la proposition sénatoriale, sans que le ministre de l'Agriculture ne soit en capacité de sauvegarder le service public dont il revendique pourtant la responsabilité.

Nous en tirerons naturellement toutes les conséquences, notamment au moment où seront définitivement connues les propositions de structures pour la rentrée 2009, propositions qui permettront de mesurer, hélas, toute l'étendue des dégâts !

En tout état de cause, nous avons pris l'engagement de ne pénaliser en aucune manière les élèves et nous tiendrons parole. **Cependant, nous renvoyons le président de la République et le ministre de l'Agriculture à leurs responsabilités.**

A cet effet, dans la mesure où il refuse à l'Enseignement Agricole Public les moyens nécessaires à son fonctionnement, nous avons confié au président de la République le soin d'assurer les tâches administratives que, faute de moyens, nous ne sommes pas en capacité d'effectuer, à savoir la saisie informatique des notes en question.

Nous avons donc, après avoir remis individuellement leurs notes aux élèves, rempli leurs dossiers d'orientation et d'inscription post-bac, et renseigné manuellement leurs bulletins, adressé collectivement au chef de l'Etat les notes des élèves, accompagnées d'une lettre d'explication.

Dans ces conditions, nous vous informons que, conformément à nos statuts, les évaluations ayant été régulièrement faites, les élèves régulièrement informés de leur niveau et les notes ayant été remises, nos obligations de service ont été accomplies en totalité.

En vous renouvelant l'expression de notre immense déception et de notre grande exaspération face au traitement infligé à l'Enseignement Agricole Public, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre profond attachement au service public de l'enseignement agricole.

Les personnels engagés dans l'action,

LEGTA / LPA de